

# Une histoire de La Colonie

par Maurice CAULLERY (1873-1959)

(tirée de ses mémoires, cette histoire de la Colonie et des colons fut écrite en 1944 par l'un des colons, professeur de Biologie, Membre de l'Institut)

Voici quelques notes destinées à préciser le cadre même dans lequel ces souvenirs ont été écrits : la Colonie, à Condé sur Vesgre, dans la forêt de Rambouillet.

C'est mon mariage qui m'y a conduit, dès 1901. Ma femme y avait vécu presque tous les étés depuis sa première enfance. Ses grands-parents y étaient venus depuis 1860 où l'institution avait pris sa physionomie définitive et, après eux, leurs enfants en avaient fait partie sans interruption. Ma belle-mère et ses frère et sœur, oncle et tante de ma femme, y avaient beaucoup vécu. Depuis 1918, où notre oncle Milliet est mort, nous en sommes sociétaires et, depuis lors, il n'est pas d'année où nous ne soyons venus y séjourner plus ou moins longtemps.

La Colonie est une institution unique en France et peut-être dans le monde, où un certain nombre de familles vivent en commun, sous le statut d'une association bien définie, le Ménage sociétaire. Il a été fait bien des tentatives de réalisation de ce genre, elles ont toujours échoué, il vaut donc la peine de retracer ici brièvement l'histoire de la Colonie de Condé sur Vesgre, qui, elle, a réussi.

Elle est la survivance d'un mouvement à caractère socialiste, dont les tendances restent bien individualisées, le fouriérisme.

En 1830, Charles Fourier prêchait l'association, le groupement des diverses classes sociales, sans vouloir les uniformiser, celui des talents et des capacités diverses, l'union entre le capital et le travail. Le moyen de réaliser cet idéal était de s'associer pour exploiter un grand domaine rural, y organiser la production agricole et en même temps, exercer diverses professions artisanales, chacun des membres de l'association gardant une activité propre et une certaine indépendance dans le mode de vie, il ne s'agissait pas d'un nivellement uniforme. Cette association était le PHALANSTÈRE, unissant une phalange de 1 100 personnes, associées en travaux de culture, fabrique et ménage. Le Phalanstère lui-même devait être un vaste bâtiment, en fer à cheval, plus grand que le Louvre, la classe riche en occuperait le centre, pourvu d'une vaste tour d'ordre, où sont réunis le télégraphe, les signaux, les pigeons de correspondance, les pavillons de salve, le carillon de cérémonie, etc.... La classe inférieure loge dans les ailes, où sont localisées les fonctions bruyantes. Tout est prévu et même matérialisé dans une gravure, munie d'une ample explication, représentant ce Phalanstère idéal et que nous pouvons contempler chaque jour, à la Colonie, dans notre salle à manger d'hiver.

Deux hommes généreux et enthousiastes, BAUDET-DULARY, médecin et député d'Etampes et DEVAY, grands propriétaires dans le canton d'Houdan et dont les domaines étaient voisins, s'enflammèrent pour l'idée et entreprirent de la réaliser. Une société fut constituée à cet effet, en 1832, à laquelle on affectait un terrain de 480 hectares, traversé par la petite rivière de la Vesgre, qui y faisait tourner un moulin. Le domaine comprenait des prés pouvant être irrigués, de la marne exploitable, de l'argile plastique. Baudet-Dulary habitait la propriété de la Chesnaie, Devay celle de la Christinière, toutes deux sur le territoire de Condé sur Vesgre et dont les noms figurent sur les cartes du XVIIIe siècle. Baudet-Dulary surtout se lança dans la réalisation du Phalanstère, groupant pour cela tout d'abord une centaine d'ouvriers en une société. Il y engagea lui-même des capitaux considérables et l'on entreprit la construction du Phalanstère, conformément aux conceptions de Fourier. Cette construction, qui n'a été que commencée et rapidement interrompue, constitue aujourd'hui le château de Rouvray. L'entreprise était énorme et Dulary, s'il était un enthousiaste, n'était nullement un réalisateur. Ce fut presque immédiatement la faillite. La société se dissout dès 1836. On trouvera des détails très vivants sur son histoire dans l'article de G. Vauthier cité plus haut.

Dès 1837, on tente de reprendre le projet et, sans que j'entre ici dans le détail, en 1846, après bien des discussions et des tâtonnements, se fonde une nouvelle société, toujours inspirée des principes de Fourier, en vue d'établir une Colonie agricole et manufacturière, dans les mêmes lieux que la précédente, mais sur une étendue cette fois beaucoup plus réduite, 34 hectares, à l'est de la Chesnaie et du Rouvray, le long de la Vesgre. Le 26 avril 1848, acte est passé devant notaire, à Houdan, par

Baudet-Dulary et un group d'adhérents, pour constituer une société d'ouvriers cartonniers. Une grande maison est construite, qui est la Colonie actuelle, formée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec douze fenêtres de façade, vingt-cinq chambres au premier, et à côté d'elle, un hangar, qui, lui aussi, existe toujours.

Cet essai industriel ne réussit pas mieux que le précédent. En 1860, M. Pouliquen, ancien juge de paix, avec un certain nombre d'associés, prit à bail la propriété et y fonda un Ménage Sociétaire, fonctionnant d'après les conceptions de Fourier sur l'association et dont les membres étaient collectivement locataires de la propriété. Un voyageur, en 1860, décrit la Colonie, avec ses résidents et ses invités et en célèbre la vie matérielle très économique. Mais cette même année 1859, la Société propriétaire du domaine (créée en 1848) est dissoute par jugement du tribunal de Mantes, en date du 4 novembre. Le domaine de 34 hectares, est adjugé pour 23.900 francs au groupement de 29 personnes qui y résident et qui divisent ce capital en actions de 200 francs, d'une société immobilière, La Colonie.

Le second essai de Phalanstère n'avait donc pas été plus heureux que le premier. Mais s'il se prolongeait, sous la forme qui existe encore aujourd'hui : une société immobilière par actions, propriétaire du domaine et le Ménage Sociétaire, collectivité ayant ses statuts propres et locataire des maisons construites. Les actions étaient, à l'origine, toutes entre les mains des membres du ménage. Elles se sont dispersées par la suite dans les successions, mais on cherche toujours à les racheter et, pour être membre du Ménage, il faut d'ailleurs être propriétaire de deux actions.

Les locaux d'habitation se partagent en deux groupes ; les uns sont communs à tous : salon, galerie servant de salle à manger d'été, salle à manger d'hiver plus petite, salle de billard, cuisine, bibliothèque, etc. ; les autres loués en propre à chacun des sociétaires forment des chambres à coucher. Autour de la maison, une surface de sept hectares, constitue l'enceinte du Ménage, que les sociétaires aménagent à leur gré. Le reste du domaine planté, en même temps d'ailleurs que les domaines voisins (La Chesnaie 150 hectares, Le Rouvray, 300 hectares, Le Planent, 400 hectares) de bois de pins, vers le milieu du XIXe siècle, est géré par un administrateur, sous le contrôle de cinq membres. Administrateur et syndics sont élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société immobilière.

En 1846, lors de la constitution de la seconde société phalanstérienne, on note que le chemin de fer va jusqu'à Versailles. En 1860, la ligne Paris-Chartres, par sa gare du Perray (la dernière avant Rambouillet), n'était plus qu'à 14 kilomètres de la Colonie. Une voiture publique faisait bientôt le double service journalier du Perray au village de Condé-sur-Vesgre, en passant par Saint-Léger en Yvelines, et déposait les voyageurs pour la Colonie à un kilomètre environ de la maison. Par un accord avec les propriétaires de la Chesnaie et du Rouvray, avait été construite ensuite une petite route latérale desservant les trois propriétés et qui permettait à la voiture publique de déposer ou de prendre les voyageurs à la maison-même. Ce service a fonctionné jusqu'en 1914, mais a disparu aujourd'hui ou un autocar va seulement du Perray à Saint-Léger. Ainsi, tout en résidant au cœur même de la forêt, on est, en réalité, très aisément relié à Paris.

Les sociétaires de 1860 et leurs successeurs ont aménagé l'enceinte du Ménage en une sorte de parc, qui pourrait être plus soigneusement entretenu, mais qui, tel qu'il est, a le charme de la nature et qui est peuplé d'arbres variés, dont beaucoup sont à présent magnifiques. Au sortir de la maison, on est d'ailleurs dans la forêt même. On ne s'imaginerait guère, si près de Paris, un paysage étendu d'où la civilisation soit aussi complètement absente et sans aucune clôture. On se croirait plutôt en Russie. On y pratiquait encore, à la veille de la guerre de 1939, la chasse à courre. Nulle part dans le pays, les lotissements et les bicoques de la banlieue parisienne. Jusqu'en 1914, c'était la solitude parfaite. Plus récemment, le développement de l'automobile avait diminué notablement cet isolement et, en l'absence de murs protecteurs, nous avons assez souvent, aux dimanches et fêtes, à refouler des groupes qui venaient déjeuner sous nos pins, y laissaient leurs papiers et débris et dont une imprudence pouvait provoquer un incendie.

La grande maison s'est complétée, depuis 1860, par trois pavillons, construits à son voisinage et aujourd'hui noyés dans les grands arbres. Dans les ombrages de l'enceinte du Ménage, on a construit, en outre, un certain nombre de cabanes en bois et de kiosques, où des sociétaires peuvent s'isoler et travailler.

La société comprend une trentaine de membres (le nombre est un peu variable), hommes et femmes et se recrute par cooptation. Il faut être élu comme dans un cercle, et on ne peut être candidat qu'après un stage officiel de quinze jours. En réalité, ce stage n'a pas lieu quand le candidat a déjà beaucoup fréquenté la Colonie comme invité d'un sociétaire, qu'il est bien connu de tous et qu'il

connaît bien lui-même la vie et les tendances de la société. Le soin dans le recrutement est la sauvegarde de celle-ci, car la vie en commun n'est possible que s'il y a une unité générale de vus et si les chances de heurts sont aussi réduites que possible. Jusqu'ici, c'est-à-dire pendant plus de quatre-vingts ans, l'harmonie s'est maintenue et c'est un magnifique résultat. Chaque sociétaire doit, comme je l'ai dit, aux termes du règlement, posséder deux actions de la Société immobilière.

Près de 200 personnes ont fait partie du Ménage depuis 1860. Plusieurs familles s'y sont perpétuées : telle la famille de ma femme, les Milliet. Ma femme y représente la troisième génération. Sa mère et elle y ont passé une bonne partie de leur enfance et mes enfant y ont fait leurs premiers pas. On se retrouve donc là, d'une manière générale, entre vieux amis et l'on se recrute, en dehors des familles fondatrices, de proche en proche, par amis.

Comme on le voit, sous sa forme définitive, qui n'a plus que des rapports très lointains avec la Phalange et le Phalanstère théorique de Fourier, le Ménage Sociétaire est devenu plus qu'octogénaire. Son nom exprime donc une réalité, car les sociétaires vivent effectivement en ménage. Il semble que ce soit la seule tentative de ce genre qui ait réussi à durer. Les fouriéristes ont fait d'assez nombreux essais de ce genre, qui ont échoué. En particulier, Victor Considérant, en 1850, a conduit au Texas un groupe d'adeptes pour y fonder un phalanstère. Ce fut un échec complet. Il y a eux, aux Etats-Unis, de nombreuses tentatives analogues. Le hasard m'a mis entre les mains un numéro du New York Times (24 mars 1925) qui les évoque et en chiffre le nombre à 44. Il décrit celle faite à Ripon (Wisconsin) et qui n'a duré que six ans (1844-1850). L'article contient une photographie de la Long House, qui abritait ces phalanstériens et qui ressemble étrangement à notre Colonie de Condé. La Phalange de Ripon avait été rapidement prospère au point de vue matériel. Elle exploitait 1.713 acres, produisait 10.000 boisseaux de blé, se livrait à l'élevage, et, à sa dissolution, avait 33.000 dollars dans ses caisses. Elle comptait 157 membres. Mais elle souffrait de discussions intestines nées de la vie en commun et ses projets d'extension se heurtaient à l'hostilité des autres habitants du pays, qui lui suscitaient des difficultés. Elle se disjoignit définitivement en 1850 et la Long House achevait de s'effondrer sous le poids des neiges, au printemps de 1929.

J'ai indiqué plus haut, au passage, qu'au Brésil, dans l'état de Sants-Catarins, sur les bords de la baie de San-Francisco do Sul, il y avait un chemin des Français, évoquant le souvenir d'un groupe d'immigrants de notre pays venus là-bas, m'a-t-on dit, pour y fonder un phalanstère. Eux non plus n'ont pu réaliser une œuvre durable.

(...)

Le Ménage Sociétaire, comme les gens heureux, n'a guère d'histoire. Il marche, sans grands heurts. Chaque année, à la Pentecôte, il élit un Comité de 12 membres, qui se répartissent entre eux un certain nombre de fonctions prosaïques, correspondant aux nécessités de la vie pratique, il y a une dame préposée à la table, qui dirige la cuisine, fonction primordiale ; une autre à la lingerie, une autre aux invités ( car chaque membre peut avoir des invités et il y a des chambres réservées à cet effet), etc. Il y a au cours de l'année, suivant les besoins des réunions familiales et des assemblées, pour prendre occasionnellement ou périodiquement les résolutions nécessaires. Chaque sociétaire paie à la Société immobilière pour les locaux particuliers qu'il occupe, un loyer calculé d'après leur surface. La Société immobilière, de son côté, comme je l'ai dit, est gérée par un Administrateur, sous le contrôle d'un syndicat de cinq membres désignés par voie d'élection, à l'Assemblée générale annuelle, chaque actionnaire disposant d'une voix, quelque que soit le nombre de ses actions.

Les sociétaires initiaux du Ménage étaient tous des adeptes convaincus des conceptions fouriéristes. Il y a eu, de ce fait, un idéal commun, un esprit d'association, qui a puissamment contribué à faire vivre l'institution et ce d'autant plus qu'il y entraînait beaucoup de désintéressement. Il en est résulté, en particulier, qu'on a jamais cherché à exploiter réellement le domaine, par exemple à tirer le maximum de profit des bois. Les arbres sont presque sacrés dans la pensée des colons. Mais ils n'en sont pas moins des êtres vivants, qui vieillissent et qui meurent, si on ne les coupe pas à temps et nous sommes actuellement à une période où cette fatalité se fait sentir. Aussi est-on bien obligé de rajeunir la propriété, d'y pratiquer des coupes et de la replanter, la beauté du paysage s'en ressent fatalement.

Présentement, la doctrine des fondateurs s'est fortement estompée et on peut le regretter pour la marche de la société, car elle s'identifiait à l'esprit d'association et le terrain perdu à ce point de vue est conquis, consciemment ou non, par les égoïsmes particuliers. La grande majorité des sociétaires passés ou présents est de fortune modeste et il ne faut pas chercher à la Colonie, ni luxe, ni décorum, ni confort moderne, mais on y a réalisé une vie simple, agréable et commode à peu de frais, dans un cadre naturel magnifique.

Un certain nombre de sociétaires résidaient, ou résident encore, à la Colonie de façon permanente, ou à peu près permanente ; mais la plupart sont des Parisiens qui viennent y passer les périodes de loisir ou de vacances pour s'y reposer ou s'y retrouver entre amis. Il a existé, parmi les sociétaires, une extraordinaire variété de conditions et de professions : artistes, peintres, musiciens, écrivains de genre très divers, jusqu'à un auteur de livrets d'opéra, médecins (parmi eux un professeur de clinique chirurgicale), de nombreux universitaires venus de tous les coins et de tous les niveaux d'enseignement, et en particulier des scientifiques, des artisans, des commerçants, des fonctionnaires retraités d'administration variées, des veuves, des rentiers attirés par la chasse, etc. Certains avaient eu des carrières des plus inattendues. C'est ainsi que l'un d'eux, Faustin Moigneux, mort en 1900, bienfaiteur de la Ligue de l'Enseignement, à laquelle il a légué tous ses biens, avait fait fortune à San Francisco comme pâtissier. La trace des artistes se révèle par de nombreux portraits, crayons, pastels ou peintures à l'huile, qui peuplent les murs du salon. Un fichier très complet fournit la trace de tous.

Les registres des procès-verbaux du Ménage Sociétaire et de la Société immobilière permettraient d'ailleurs de reconstituer, dans sa plus stricte minute, l'histoire de la maison. Les registres des présences journalières des sociétaires, sur lesquels est basée chaque mois la répartition des dépenses, fourniraient à chacun l'alibi le plus péremptoire pour les exigences d'un juge d'instruction ! La vie est ainsi stéréotypée de la façon la plus complète.

La galerie des sociétaires se complète par celle des invités, dont la trace se conserve aussi automatiquement et il y en a eu, depuis l'origine, une variété étonnante : les noms illustres n'y manquent pas.

Au fur et à mesure que la Société a pris de l'âge, les arbres plantés à ses débuts ont grandi et forment en ce moment un ensemble d'une réelle beauté. C'est un cadre magnifique, où l'on jouit du repos, où l'on peut se donner au travail de l'esprit et où, en ces dernières terribles années, on arrivait à faire, dans une large mesure, abstraction des soucis du moment et à se reprendre à l'espoir.

La Colonie reste, dans sa propre existence, un des asiles qui m'ont été le plus précieux et je souhaite qu'elle continue à trouver des sociétaires aussi imbus de l'esprit qui a présidé à son passé pour lui permettre de vivre et de durer. Si elle était plus connue, je ne doute pas que nombreux seraient ceux qui aspireraient à en faire partie, ou qui regretteraient de n'y pas trouver leur place.

(1944)